

Image not found or type unknown



Mariage en france avec un étranger

Par **Pat78260**, le **21/08/2010 à 19:59**

BonjourrrrrnAvec mon copain Marocain nous voulons nous marier en France,quelle démarche doit-on faire? Doit-on faire la demande chacun de notre coté?Merci de nous aider

Par **mimi493**, le **21/08/2010 à 22:54**

Il vit au Maroc, en France, dans un pays de l'espace Schengen ou autre, en situation régulière ou irrégulière ?
Vous êtes Française ou étrangère (en situation régulière ou non ?) ?

Par **Pat78260**, le **21/08/2010 à 23:02**

il vit au maroc et moi en france.il a pas encore demandé de visa .on voulait savoir si le mariage en france était possible et si oui comment se passe les démarches.Je suis encore en cours de divorce.Je sais qu'on peut rien faire tant que je le suis pas.On se connaît depuis un peu plus de 2 ans et ça devient dur pour nous .On s'aime et ma fille le réclame.On veut juste savoir déjà comment ça se passe niveau démarche.Merci

Par **mimi493**, le **21/08/2010 à 23:14**

vous ne donnez pas votre nationalité

Par **Pat78260**, le **21/08/2010 à 23:17**

lui marocain qui vit au maroc et moi française

Par **mimi493**, le **21/08/2010 à 23:22**

Si vous voulez que le mariage se passe en France, il faut aller retirer un dossier de mariage à votre mairie.
Vous devez donner tous les papiers demandés (actes d'état-civil notamment, pour votre ami, surement un certificat de célibat et autres documents mais ils doivent avoir moins de 3 mois si fait en France et moins de 6 mois si fait à l'étranger)
Une fois le dossier de mariage complet, vous le déposez et faites publier les bans (sauf s'il y a opposition pour soupçon de mariage en vue uniquement de faire venir un étranger en France).
Il devra aussi y avoir audition des futurs époux (vous à la mairie, lui au Consulat de France)
Quand les bans sont publiés, il faut qu'il demande un visa de fiancé avec établissement en France. Là, c'est la loterie, souvent c'est refusé.
Pour que ce soit accepté, il faut des garanties (notamment de ressources pour qu'il puisse vivre en France en attendant le mariage et retourner chez lui si le mariage ne se fait pas, sans dépendre matériellement de vous), pas de soupçon sur les motifs du mariage, voir une vérification des papiers fournis (dans certains pays, 80% des certificats de célibat sont des faux).

Par **Pat78260**, le **21/08/2010 à 23:26**

vs avez pas fini mimi votre phrase

Par **mimi493**, le **21/08/2010 à 23:29**

je sais, c'est parti tout seul :)

Par **Pat78260**, le **21/08/2010 à 23:30**

Vous vouliez répondre à mon message

Par **mimi493**, le **21/08/2010 à 23:37**

C'est fait. Lisez ma réponse.
Mais bon, ce n'est pas vous rendre service.
Au moins faites un contrat de mariage de séparation de biens, aucun compte joint pour ne pas vous faire dépouiller si le gars est malhonnête (s'il est honnête, il partira dès qu'on ne pourra plus lui enlever les papiers sans faire de vague et sans vous dépouiller avec prestation compensatoire

en plus)

Par **Pat78260**, le **21/08/2010** à **23:40**

J'ai déjà fait contrat avec mon futur ex mari et j'en changerais pas pour autant avec lui.

Par **mimi493**, le **22/08/2010** à **21:32**

Vous ne pouvez pas faire de contrat de mariage en étant mariée avec un autre.
Ce que vous avez fait est sans valeur.